

**Frédéric Molossi**

Vice-président chargé de l'enfance et de la famille

Réf. : DEF/PMI/Direction de service/RM/2018/30.01  
Affaire suivie par : Roselyne Masson  
Tél. : 01.43.93.80.70

MONSIEUR TONY DI MARTINO  
MAIRE  
HOTEL DE VILLE  
PLACE SALVADOR ALLENDE  
93170 BAGNOLET

Bobigny, 31 janvier 2018

Monsieur le Maire,

J'ai pris connaissance de votre courrier du 23 janvier dernier, publié comme communiqué sur le site de la ville de Bagnolet, relatif à l'activité du centre de PMI Croix-Rouge de votre commune et ne peux que m'étonner des intentions prêtées au Département de la Seine-Saint-Denis quant à la fermeture de cette structure.

Lors de notre rencontre du 27 octobre 2017, je vous avais en effet indiqué que les échanges entre la Direction nationale de la Croix-Rouge et le Département semblaient indiquer une volonté de la Croix-Rouge de mettre un terme à son activité de PMI à Bagnolet, ce qui aurait nécessité une réorganisation de l'activité de la PMI départementale.

Nous avons donc convenu de la poursuite des discussions avec la Croix-Rouge, en précisant avec le Directeur régional une prorogation de la convention nous permettant à la fois de confirmer les intentions de la Croix-Rouge comme de consolider notre réflexion.

Contrairement à ce que votre courrier pouvait laisser entendre, le Département de la Seine-Saint-Denis n'a aucunement initié une fermeture du centre de PMI de la Croix-Rouge et souhaite poursuivre son activité sur le territoire.

Il me paraît donc utile, afin d'éviter toute inquiétude des usagers, que ces éléments de réponse soient publiés dans les mêmes conditions que votre communiqué.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

  
Frédéric Molossi